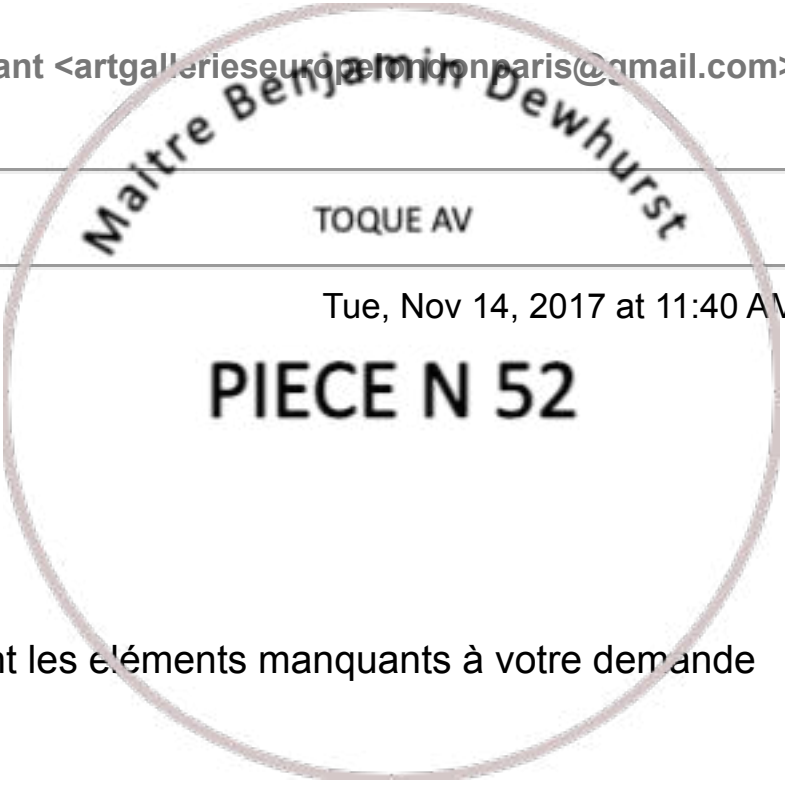




PC 07617817M0005 - Demande de permis de construire

MALLET Elodie <Elodie.MALLET@metropole-rouen-normandie.fr>
To: art consultant <gale.n@artgalleriesEurope.com>, "insurance3939@gmail.com" <insurance3939@gmail.com>
Cc: Varnier Valérie <v.varnier@ville-cleon.fr>

Bonjour Madame,

En date du 21/08/2017, une demande de pièce vous a été adressée par mail (puis par LRAR à deux reprises) précisant les éléments manquants à votre demande d’autorisation d’urbanisme.

Pour rappel , les éléments manquants ou insuffisants sont :

- **le formulaire de déclaration de permis de construire, dûment complété et signé.**
1/ A la page 3/12 – dans la rubrique 4.4 – vous devez indiquer dans la colonne « surface existante avant travaux » de la ligne « Habitation » : 72.
Vous ne devez pas indiquer le détail : 47+25.
2/ A la page 11/12 – dans la rubrique 1.1 – vous devez indiquer que la surface taxable totale créée de la construction, hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes est de 63.
- **PCMI3 : un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l’urbanisme]. Le plan topographique doit présenter le profil du terrain et l’implantation du bâtiment.**
Le projet est situé dans une zone inondable, par conséquent le niveau de plancher fonctionnel ou habitable doit se situer au-dessus de la crue de référence.
- **PCMI14-1 : le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique [Art. R. 431-16 i) du code de l’urbanisme]**

Le plan que vous avez communiqué la mairie de Cléon par mail est illisible et n’est pas un plan en coupe.
En l’état et à ce jour, votre dossier n’est pas complet.

Bien cordialement



Elodie MALLET
Instructrice du droit des sols
Service Instruction Autres Communes
Direction de l’Urbanisme Réglementaire
Tél. : 02 35 52 95 14 / elodie.mallet@metropole-rouen-normandie.fr